



**Préfecture
de Mayotte**



**Conseil Général de
Mayotte**

XIII^{ème} CONTRAT DE PROJET

**ETAT
—
MAYOTTE**

2008 – 2014

PREAMBULE

Pour un partenariat entre l'Etat et la Collectivité Départementale de Mayotte

en faveur d'un développement économique et social durable

L'insularité de Mayotte, tout autant que ses caractéristiques géographiques et climatiques, sa pression démographique et sa densité fortes, l'état du logement, le niveau d'éducation et la coexistence d'une économie marchande et traditionnelle, constituent des données essentielles au regard de la problématique de développement économique et social.

En vue de répondre aux enjeux du développement de Mayotte et aux besoins de sa population, l'Etat, conjointement avec la Collectivité Départementale de Mayotte, a engagé des investissements significatifs pour assurer le financement d'infrastructures de base nécessaires au développement, au travers de dispositifs tels que le XII^{ème} contrat de plan 2000-2006 et la convention de développement 2003-2007.

Cependant, des besoins cruciaux demeurent en termes d'infrastructures, de logement, d'assainissement, d'environnement, de désenclavement du territoire, de développement économique ou encore d'éducation et d'emploi.

Ainsi, au-delà des efforts entrepris, une dynamique de rattrapage doit être enclenchée pour rapprocher Mayotte du niveau de développement de la métropole et des départements d'Outre-mer et tirer les conséquences de l'application depuis le 1^{er} janvier 2008 du principe d'identité législative. Des investissements très significatifs doivent en particulier être consentis pour rénover l'aéroport et mener à bien le projet de piste longue nécessaire au désenclavement de l'île et à son développement touristique. Un effort important de solidarité nationale doit en outre être assuré par l'Etat dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement des constructions scolaires.

Ce développement économique et social respectueux de l'environnement a vocation à s'inscrire dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable élaboré par la collectivité départementale de Mayotte, qui est en voie d'approbation.

La présente démarche contractuelle entre l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte s'inscrit dans cette volonté d'assurer, au sein d'un cadre partenarial unique, le développement économique et social de Mayotte en répondant aux besoins essentiels de sa population. Elle s'appuie sur l'évaluation réalisée au sein d'un document préparatoire intitulé « bilan du XIIème contrat de plan et préparation du futur CPER ».

* * *

Dans le cadre de ce contrat, l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte ont déterminé conjointement cinq axes d'actions prioritaires :

- ouvrir la collectivité sur l'environnement extérieur ;
- favoriser un développement économique créateur d'emploi ;

- favoriser l'égalité des chances et valoriser l'épanouissement des individus ;
- mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire ;
- consolider les bases d'un développement durable du territoire.

Au sein de ces axes, l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte ont décidé de faire un effort financier plus particulier au profit de deux secteurs considérés comme prioritaires et nécessitant des interventions urgentes :

- l'assainissement, qui est soumis à de très fortes contraintes, compte tenu de la forte urbanisation et du pouvoir d'achat limité des usagers, ce qui nécessite la conception et la mise en place de nouveaux dispositifs techniques ;
- le logement, pour lequel l'objectif est de poursuivre les actions menées au titre du contrat précédent concernant la résorption de l'habitat insalubre, d'améliorer l'offre et les conditions de logement social et d'aménager les quartiers.

Compte tenu de leurs spécificités, sont joints au contrat un dispositif conventionnel et une déclaration, qui traitent de deux domaines essentiels pour l'avenir de Mayotte:

- la convention spécifique relative aux infrastructures aéroportuaires définit les infrastructures que l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte s'engagent à financer (annexe 1) ;
- la déclaration de l'Etat relative à l'éducation marque l'effort de solidarité réalisé dans ce domaine, afin de répondre aux enjeux fondamentaux soulevés par la pression démographique et la problématique de développement économique et social (annexe 2).

Sont annexés au présent contrat :

- un tableau financier récapitulatif des actions inscrites au contrat (annexe 3);
- une déclinaison opérationnelle du contrat en fiches mesures (annexe 4).

Au travers de ce contrat et de ses annexes, l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte s'entendent sur un partenariat constructif et pragmatique, fondé sur un cœur de contrat centré sur des problématiques urgentes et indispensables au développement de Mayotte et accompagné d'un dispositif conventionnel et d'une déclaration adaptée à des besoins particuliers en matière d'infrastructures aéroportuaires et de constructions scolaires.

Le contrat pourra être amendé conjointement par l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte. Ce pourra en particulier être le cas pour prendre en compte les actions complémentaires à engager dans l'hypothèse d'une évolution statutaire de Mayotte au cours de la période.

CONTRAT DE PROJET

Conclu entre l'Etat et la Collectivité départementale de Mayotte pour la période 2008 / 2014

- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer;
- VU la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU le décret n°99-1021 du 1^{er} décembre 1999 relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant du Gouvernement à Mayotte ;
- VU le décret du 1^{er} février 2007 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Vincent BOUVIER, Préfet de Mayotte ;
- VU la délibération n° 1 / 2008 du 20 mars 2008 portant élection de Monsieur Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Président du Conseil Général de Mayotte ;
- VU la délibération n°11/2007 du Conseil Général relative aux orientations et mesures du contrat de projet Etat-Mayotte pour 2007-2011 en date du 17 janvier 2007 ;
- VU le contrat de plan 2000-2004, prolongé jusqu'au 31 décembre 2006, conclu le 8 septembre 2000 entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Mayotte ;
- VU la convention de développement 2003-2007 de Mayotte signée le 12 décembre 2002 ;

TITRE I – OBJECTIFS DU CONTRAT

ARTICLE 1^{er} : Le présent contrat constitue un contrat de projet conclu entre l'Etat et la Collectivité Départementale de Mayotte pour la période 2008 à 2014 inclus.

ARTICLE 2 : Les cosignataires prennent conjointement les décisions d'orientation, de mise en œuvre et de suivi du contrat.

ARTICLE 3 : Afin d'assurer un développement économique et social durable de Mayotte, la stratégie arrêtée par l'Etat et la Collectivité Départementale de Mayotte s'articule autour de cinq axes :

- ouvrir la collectivité sur l'environnement extérieur ;
- favoriser un développement économique créateur d'emploi ;

- favoriser l'égalité des chances et valoriser l'épanouissement des individus ;
- mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire ;
- consolider les bases d'un développement durable du territoire.

TITRE II – CONTENU DU CONTRAT

ARTICLE 4 : Les orientations stratégiques définies à l'article 3 sont déclinées en 20 actions qui sont détaillées dans des fiches mesures figurant en annexe 4 du contrat.

ARTICLE 5 : Le contrat prévoit des financements à hauteur de 550,7 millions d'euros au total. Le montant global de la part de l'Etat dans le présent contrat s'élève à 336,86 millions d'euros, celui de la Collectivité Départementale de Mayotte à 181,65 millions d'euros. Les autres partenaires, dont les financements européens, interviennent à hauteur de 32,19 millions d'euros. Le détail des financements est présenté en annexe 3 du contrat.

ARTICLE 6 : La convention spécifique 2008-2014 relative à la construction de la nouvelle aérogare et à la piste longue de l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi, qui figure en annexe 1 du contrat, définit les infrastructures que l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte s'engagent à financer ; afin de répondre au nécessaire désenclavement du territoire et d'assurer son développement économique, l'objectif des deux partenaires est de contribuer au financement de la réalisation, sur cet aéroport, d'un ensemble d'infrastructures comprenant une nouvelle aérogare, une piste longue permettant la liaison directe entre la collectivité départementale et la métropole et des équipements complémentaires.

ARTICLE 7 : La déclaration de l'Etat relative à l'éducation, qui figure en annexe 2 du contrat, marque l'effort de solidarité réalisé dans ce domaine, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, afin de répondre aux enjeux fondamentaux soulevés par la pression démographique et la problématique de développement économique et social.

TITRES III – SUIVI, EVALUATION, EXECUTION

ARTICLE 8 : Un comité de pilotage de l'exécution du contrat de projet se réunira régulièrement pour fixer les orientations prioritaires et suivre l'avancement de la réalisation du contrat.

ARTICLE 9 : Au terme des trois premières années, une évaluation des actions entreprises sera effectuée. Une évaluation finale et un bilan d'exécution du contrat de projet seront effectués à l'issue de son exécution.

TITRES IV – DISPOSITIF DE REVISION ET DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 10 : Toutes les modifications du présent contrat devront être conclues dans les mêmes formes que celles qui ont prévalu pour son élaboration initiale. Elles pourront compléter ou réviser les programmes d'actions prévus.

ARTICLE 11 : Le présent contrat pourra en particulier être amendé conjointement par l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte pour prendre en compte les actions complémentaires à engager dans l'hypothèse d'une évolution statutaire de Mayotte au cours de la période.

ARTICLE 12 : Les engagements contractés aux termes du présent contrat restent subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires par chacun des signataires.

ARTICLE 13 : Par le présent contrat, l'Etat, représenté par le Préfet de Mayotte et la collectivité départementale de Mayotte, représentée par le Président du Conseil général, s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs et des actions déterminés conjointement, dans le cadre d'un partenariat fort en faveur du développement de Mayotte.

Dzaoudzi, le 28 mars 2008

Le Préfet de Mayotte



Vincent BOUVIER

Le Président du Conseil général
de Mayotte



Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA

En présence du Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer



Yves JÉGO

**CONVENTION SPECIFIQUE
2008-2014**

**RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AEROGARE
ET DE LA PISTE LONGUE DE L'AEROPORT DE DZAOUDZI-PAMANDZI A
MAYOTTE**

L'Etat, représenté par Monsieur Vincent BOUVIER, Préfet de Mayotte,

et

la Collectivité départementale de Mayotte, représentée par Monsieur Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Président du Conseil Général,

- Considérant les perspectives de croissance du nombre de passagers et le sous dimensionnement des infrastructures aéroportuaires de Mayotte ;
- Rappelant l'engagement du Président de la République, inscrit dans sa Lettre aux Mahorais, « d'accélérer le développement économique durable du territoire de Mayotte par une politique de désenclavement aérien, maritime et numérique » et qui « considère qu'il est fondamental de réaliser (...) la piste longue de l'aéroport de Pamandzi. » ;
- Rappelant le contrat de plan 2000-2004, prolongé jusqu'au 31 décembre 2006, conclu le 8 septembre 2000 entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Mayotte ;
- Rappelant la convention de développement 2003-2007 de Mayotte signée le 12 décembre 2002 ;
- Soulignant la nécessité de désenclaver Mayotte en permettant une liaison directe vers la métropole et des liaisons internationales, afin de favoriser son développement touristique et économique ;

Convient de ce qui suit :

Article 1^{er} :

L'Etat et la Collectivité départementale de Mayotte affirment leur volonté de doter celle-ci d'un équipement aéroportuaire adapté à l'évolution prévue des besoins. Aussi, l'Etat et la Collectivité départementale de Mayotte s'engagent à contribuer au financement de la réalisation, sur l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi, d'un ensemble d'infrastructures comprenant une nouvelle aérogare, une piste longue permettant la liaison directe entre la collectivité départementale et la métropole, et des équipements complémentaires.

Article 2 :

L'Etat lance en 2008 les études et différentes procédures préalables à la réalisation de cet ensemble d'infrastructures, notamment des études environnementales et socio-économiques, dans l'objectif de la mise en chantier ou de l'achèvement, au cours de la durée de la présente convention, des infrastructures définies à l'article 1er.

Les études relatives à la piste, d'un montant de 2 millions d'euros, sont conduites par l'Etat. La collectivité départementale de Mayotte participe au financement par fonds de concours à hauteur de 25% et est, à ce titre, informée et consultée sur les principales étapes de ces travaux.

Les modalités de réalisation de l'aérogare, de la piste longue et des équipements complémentaires, seront établies par des avenants à la présente convention.

Les différentes solutions de financement et de réalisation, en particulier celles faisant appel au contrat de partenariat, ainsi que les modes de concession, seront examinées préalablement.

L'aide européenne perçue au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement pourra être utilisée, au moins pour partie, au financement de ces infrastructures.

Article 3 :

Les engagements inscrits dans cette convention sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires par chacun des signataires.

La mise en place des crédits et leur liquidation interviendront selon les règles spécifiques à chaque signataire.

Article 4 :

Un comité de pilotage se réunira régulièrement à Mayotte pour s'assurer de l'avancement de la réalisation de cette convention.

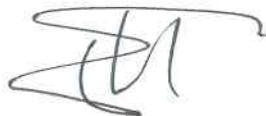
Dzaoudzi, le 28 mars 2008

Le Préfet de Mayotte



Vincent BOUVIER

Le Président du Conseil général
de Mayotte



Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA

En présence du Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer



Yves JÉGO

ENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Le dynamisme démographique et l'effort de scolarisation mené ces dernières années expliquent la forte progression des effectifs scolaires de Mayotte. On ne recensait que 2 900 élèves en 1973 (soit 7 % de la population) alors que 70 209 élèves (soit 37 % de la population) ont été accueillis à la rentrée 2007. Aux âges où l'école est obligatoire, le taux de scolarisation approche désormais les 100 %. La progression est également qualitative puisque les résultats aux examens s'améliorent.

Toutefois, le système éducatif mahorais se caractérise encore par un fort taux de retard scolaire parmi les élèves.

C'est pourquoi, tout en continuant à augmenter sa capacité d'accueil, l'Etat concentrera ses efforts sur les aspects qualitatifs de son action, et s'attachera prioritairement à mettre des enseignants devant les élèves, et à renforcer le soutien scolaire.

L'importance croissante des effectifs scolaires s'est accompagnée d'avancées majeures, mais des efforts restent à faire pour rapprocher les résultats des élèves de l'île de ceux de la métropole.

C'est dans l'enseignement préélémentaire que les progrès les plus considérables ont eu lieu, le taux de scolarisation passant de 41 % en 1997 à plus de 60 % en 2007. Toutefois ce taux est encore loin du niveau de la France (métropole plus DOM) qui s'établit à 80 %.

Le nombre d'élèves diplômés à Mayotte ne cesse de s'accroître, témoignant d'une réelle amélioration du niveau scolaire : en 2006 plus de 5 800 élèves ont passé un examen, avec un taux de réussite de plus de 66 %. 2 600 collégiens se sont présentés à l'épreuve du brevet des collèges et 70 % d'entre eux ont réussi (contre 65 % en 2005). L'année 2006 a vu la consécration de 933 bacheliers pour un taux de réussite de 59 %, en augmentation de 2,4 points par rapport à la session 2005. Néanmoins, ce taux reste inférieur à celui de l'ensemble métropole et DOM, qui a atteint 81,9 % en 2006.

L'insuffisante maîtrise de la langue française par les mahorais est un des problèmes majeurs du système éducatif. Environ 40 % d'enfants en classe de 6^{ème} souffrent d'un niveau de français insuffisant qui se traduit par de forts taux de redoublement.

Les effectifs

Pour accompagner la forte croissance des effectifs scolarisés, de nombreux postes d'enseignants et de personnels d'encadrement sont créés chaque année. En 2006, l'Education nationale emploie 4 745 agents, soit 267 de plus qu'en 2005.

Le processus **d'intégration dans la fonction publique de l'Etat des agents territoriaux** exerçant des fonctions qui relèvent de l'Etat se poursuit depuis 2003 : ainsi 107 agents non enseignants pourront bénéficier d'une intégration par examen professionnel ou liste d'aptitude et 668 instituteurs territoriaux ont vocation à bénéficier d'une intégration par liste d'aptitude d'ici 2010. **En 2008, 230 instituteurs de Mayotte seront intégrés**, s'ajoutant aux 1027 instituteurs intégrés depuis 2004.

Par ailleurs, pour accompagner et encadrer les élèves, ce sont au total 427 emplois de personnels TOS, de surveillance et de santé scolaire qui sont pris en charge annuellement par le ministère.

Le ministère poursuivra son action en matière d'accompagnement des élèves handicapés : entre 2005 et 2007 le nombre de classes d'intégrations scolaires (CLIS) et d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) a doublé soit 19 CLIS et 4 UPI. Des structures supplémentaires seront créées en 2008. D'ores et déjà se sont 160 emplois qui sont affectés à la scolarisation des élèves handicapés.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2007-223 du 21 février 2007 le ministère se mettra en mesure d'accueillir dès la rentrée 2009 tous les enfants âgés de quatre ans, et ceux de trois ans à la rentrée 2010.

L'écart à la moyenne nationale pour le nombre d'emplois pour 100 élèves dans le 1^{er} degré (- 0,38 en 2007) sera réduit en 2008.

Les constructions scolaires

En matière de constructions scolaires, l'Etat s'engage à poursuivre ses efforts afin d'accompagner les évolutions démographiques de Mayotte, et à inscrire dans les prochaines lois de finances les crédits nécessaires au financement de la convention en cours.

Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale apportera en 2008 un financement de 19M€ pour poursuivre les actions entreprises pour la réalisation des établissements de second degré. Ils permettront notamment le lancement des travaux du lycée de Chirongui (d'une capacité de 1 200 élèves), des études des lycées de Kaweni et Dembeni (1 200 élèves) et des collèges de Mamoudzou (1 000 élèves) et Boueni (900 élèves).

Pour sa part, le secrétariat d'Etat à l'outre-mer apportera 4 M€, en sus de la dotation spéciale de construction d'équipements des établissements scolaires versée aux communes (4,415 M€), pour la réalisation de classes du premier degré.

L'enseignement supérieur

S'agissant de l'enseignement supérieur, afin d'assurer aux jeunes mahorais une réelle égalité des chances, l'Etat examinera les conditions d'implantation à Mayotte d'une antenne universitaire assurant les deux premières années d'étude, conformément à l'engagement pris par le Président de la République dans sa Lettre aux Mahorais.

L'évaluation des besoins

Une évaluation des besoins et de l'utilisation des moyens mis en œuvre par le MEN et le SEOM permettra de déterminer, avant le terme de la convention spécifique relative aux constructions scolaires, soit fin 2009, les engagements de l'Etat et les modalités d'utilisation optimales des moyens attribués pour les années à venir.

**TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF
DES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE PROJET**

TABLEAU FINANCIER

AXE	N°	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS	COUT (en M€)	Total public	Etat (en M€)	%	CDM (en M€)	%	Autres (publics ou privés)	Détail financement Etat		Détails des actions	
											Mln tech	SEOM		
OUVRIRE LA COLLECTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR	1.1	Mise en place du haut débit	- Désenclavement numérique	6,50	5,00	2,50	50%	2,50	50%	1,50		2,50	- Plate forme d'atterrissage - Investissements sur les réseaux	
	TOTAL AXE 1			6,50	5,00	2,50	50%	2,50	50%	1,50		2,50		
	2.1	Création et développement d'infrastructures portuaires	- Mise à niveau et amélioration du port de Mayotte	30,00	30,00	18,00	60%	12,00	40%			18,00	- Bouclage du financement du 2° qui de LONGONI.	
FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CREATEUR D'EMPLOI	2.2	Infrastructures d'accueil d'entreprises	- Diminuer la part du coût de l'immobilier dans tout projet de création ou d'extension d'activité de production artisanale ou industrielle - Permettre le développement d'activités de production, dans des secteurs actuellement dominés par les importations	13,50	12,00	6,00	50%	6,00	50%	1,50		6,00	- Schéma territorial de zones d'activités économiques à vocation départementale - Soutien des collectivités locales dans la réalisation de zones d'activités économiques - Création de pépinières d'entreprises et d'ateliers relais	
	2.3	Gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture	- Moderniser et mettre aux normes les moyens de production (pêche et aquaculture) - Développer l'aquaculture - Améliorer la sécurité des pêcheurs en mer - Mettre aux normes les circuits de distribution des produits de la mer	17,50	16,00	8,50	53%	7,50	47%	1,50		5,00	- Augmentation des capacités de transformation et de commercialisation de la pêche - Modernisation des exploitations aquacoles et des bateaux de pêche - Infrastructures portuaires liées à la pêche	
	2.4	Développement durable des filières agricoles	- Améliorer la technicité des agriculteurs - Structuration des filières - Moderniser et mettre aux normes des outils de production - Diversification économique des agriculteurs	25,21	17,16	8,76	51%	8,40	49%	8,05		0,75	- Etudes et recherche en particulier dans les domaines de l'élevage, de l'agro-environnement et de l'horticulture - Modernisation des exploitations agricoles et mise aux normes sanitaires et environnementales - OGAF - tourisme rural NB : Capacités d'abaillage, de transformation et de commercialisation : financement hors contrat, dans le cadre d'un appel à projet du MAP	
	2.5	Développement de l'appareil de formation et des structures d'insertion	- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes - Renforcer la qualité de l'appareil de formation	5,00	5,00	3,20	64%	1,80	36%			3,20 (MEFE)	- Modernisation et structuration des organismes de formation - Jeunes diplômés et dirigeants de TPE - Structures d'accueil	
	2.6	Equipements touristiques	- Développer le tourisme lié au lagon - Développer l'activité économique liée à la navigation de loisir	6,00	6,00	3,00	50%	3,00	50%			3,00	- Amélioration des pontons et mouillages - Aménagement des plages	
	TOTAL AXE 2				97,21	86,16	47,46	55%	38,70	45%	11,05		32,75	- Création d'un espace culturel à Mamoudzou - Création d'un espace d'accueil de spectacles et grandes manifestations
	FAVORISER L'EQUALITE DES CHANCES ET VALORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS	3.1	Equipements culturels	- Promouvoir la diversification des activités culturelles	10,00	10,00	3,00	30%	7,00	70%			1,50	- Réalisation d'infrastructures sportives - Création d'un centre d'action médico-social précoce - Création d'un centre de ressources pluri-âge
		3.2	Equipements sportifs	- Développer et diversifier les infrastructures sportives	16,00	16,00	8,00	50%	8,00	50%			4,00	
		3.3	Dispositifs de prise en charge des personnes handicapées	- Prendre en charge le handicap	6,14	4,00	2,00	50%	2,00	50%	2,14		2,14	
	TOTAL AXE 3				32,14	30,00	13,00	43%	17,00	57%	2,14		5,50	

TABEAU FINANCIER

AXE	N°	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS	COUT (en M €)	Total public	Etat (en M€)	%	CDM (en M€)	%	Autres (publics ou privés)	Détail financement Etat		Détails des actions	
											Min tech	SEOM		
METTRE EN ŒUVRE UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	4.1	Création et amélioration du réseau routier	- Améliorer la circulation routière pour absorber l'augmentation du trafic VL et PL - Désengorger l'accès routier à Mamoudzou - Mettre en place des lignes régulières de transport en commun	40,00	40,00	20,00	50%	20,00	50%		20 (MEDAD)		- Renforcer les structures de chaussée sur le réseau principal - Etude et financement de lignes interurbaines - Création d'une ligne de transport urbain dans le grand Mamoudzou	
	4.2	développement des transports collectifs et de marchandises		15,00	15,00	3,00	20%	12,00	80%		3 (MEDAD)			
	4.3	Répondre aux besoins de logement, aménagement foncier	- Résorber l'habitat insalubre - Améliorer l'offre et les conditions de logement social - Aménagement de quartiers urbains	203,00	203,00	173,00	85%	30,00	15%			173,00		- Créer et réhabiliter des logements sociaux et intermédiaires - Aménagement des nouveaux quartiers urbains diversifiés (ZAC) - Aménagement de foncier, notamment à usage de logement (FRAFU) - Opérations de résorption de l'habitat insalubre
	TOTAL AXE 4			258,00	258,00	196,00	76%	62,00	24%	0,00	23	173,00		
CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	5.1	Alimentation en eau potable, hydraulique agricole	- Consolider l'approvisionnement en eau potable dans un contexte d'augmentation de la population - Développer l'irrigation des cultures agricoles, en préservant l'environnement	18,00	18,00	9,50	53%	8,50	47%		0,5 (MAP) 4 (ONEMA)	5,00		- Création de la retenue collinaire de l'Ouroventi - Amélioration du réseau d'adduction d'eau potable (Interconnexions) - Irrigation des exploitations agricoles (Forages, retenues collinaires)
	5.2	Assainissement des eaux usées	- Améliorer la santé publique - Préservation de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau	90,35	90,35	50,35	56%	40,00	44%		13	37,35		- Etudes et travaux relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage du SIEAM
	5.3	Gestion des déchets ménagers	- Améliorer la santé publique et la qualité de l'environnement - Structurer et professionnaliser les filières de collecte des déchets	21,50	15,00	9,00	60%	6,00	40%	6,50	2 (ADEME)	7,00		- Finalisation et mise en œuvre du CET de Dzoumogne - Fermeture et réhabilitation des décharges existantes - Renouvellement des outils de collecte - Quais de transfert - Etude de faisabilité d'une usine de retraitement des déchets
	5.4	Prévenir et réduire les risques naturels	- Sécuriser et protéger les zones habitées ou à aménager	21,00	10,00	5,00	50%	5,00	50%	11,00	3,5 (MEDAD)	1,50		- Aménagement des écoulements pluviaux - Traitement de ravines - Travaux de sécurisation de zones à aménager - Etudes de connaissance des risques naturels NB : En fonction de la disponibilité des crédits, le Fonds Barrier pourra être appelé au-delà des crédits prévus au contrat pour des investissements importants et prioritaires
	5.5	Gestion des milieux et biodiversité	- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel - Développer un réseau cohérent d'espaces protégés	3,00	3,00	1,80	60%	1,20	40%		1,31 (MEDAD) 0,49 (MAP)			- Mise en place d'un observatoire de l'environnement - Réserves naturelles et parc marin - Etudes de faisabilité
TOTAL AXE 5			156,35	138,85	77,65	56%	61,20	44%	17,50	26,8	50,85		- Mise en place d'un régime d'aides subventionnées incitatif	
Accompagnement et suivi	6.1	Accompagnement et suivi		0,50	0,25	0,25	50%	0,25	50%			0,25		- Evaluation à mi-parcours - Evaluation finale
TOTAL			560,70	518,81	336,86	65%	181,65	35%	32,19	72,01	264,85			

**DECLINAISON OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE PROJET
EN FICHES MESURE**

Le contrat de projet est décliné en 5 axes comprenant 20 actions (appelées fiches mesure).

Les fiches mesure peuvent être amendées d'un commun accord au sein du comité de pilotage présidé par le Préfet de Mayotte et le Président du Conseil Général.

AXE 1 : OUVRIR LA COLLECTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	L'île de Mayotte, située dans l'océan indien, à l'entrée du canal de Mozambique, est handicapée dans son développement économique, par son caractère insulaire et son éloignement de la métropole et de l'Europe. Elle souffre également du sous dimensionnement de son infrastructure haut débit indispensable pour développer les services et les usages, renforcer la cohésion sociale et réunir les conditions du développement économique
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Ouvrir Mayotte et mieux la connecter au monde Développer l'attractivité de l'île Désenclavement numérique du territoire
MESURES RETENUES POUR L'AXE	1.1 Mise en place du haut débit
SERVICES PILOTES	Préfecture (SGAER) CG (DSIC)
BENEFICIAIRES IDENTIFIES	Collectivités, Etat Opérateurs TIC
IMPACTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Désenclavement de l'île ◆ Développement économique et de l'emploi dans les secteurs des travaux publics, du tourisme, des services et des NTIC, ◆ Développement de l'innovation; création d'entreprises, ◆ Développement des formes nouvelles de formations.
MONTANT PREVISIONNEL DU PARTENARIAT ETAT/CDM	5 MC

MODALITE DE FINANCEMENT

Mesures	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
1.1- Mise en place du haut débit	5	2,5	2,5		77 %	1,5	6,5
TOTAL	5	2,5	2,5		77%	1,5	6,5

INDICATEURS

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Couverture territoriale du réseau haut débit		%		annuelle	

Fiche mesure 1.1 : Mise en place du haut débit

AXE 1 : OUVRIER LA COLLECTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR	Service pilote : Préfecture (SGAER), CG (DSIC) Maîtrise d'ouvrage : Opérateurs TIC ; Collectivités
Intitulé de la mesure	Mise en place du haut débit

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Absence de liaison numérique haut débit accessible économiquement et techniquement à coût raisonnable. ◆ Dans un contexte international marqué par la fluidité des échanges d'information à un coût de moins en moins élevé, l'accès de Mayotte au haut débit constitue un élément clé du développement de l'île.
ENJEUX	Accessibilité de l'île.
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre d'accès au haut débit • Favoriser la productivité des entreprises • Assurer la cohésion sociale
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plate-forme d'atterrissage ◆ Investissements sur réseaux
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	5 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
Plate-forme d'atterrissage	1,5				100%		1,5
Investissements sur les réseaux (fourreaux)	3,5				62,5%	1,5	5
Total	5	2,5	2,5		77%	1,5	6,5

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Mise en œuvre de la plate forme d'atterrissage	0	O/N			
Linéaire de fourreaux posé					

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution du nombre de sites Internet référencés sur l'île		%		annuelle	
Evolution de la population ayant accès au haut débit		%		annuelle	
Nombre d'entreprises connectées		Nombre		annuelle	
Nombre d'entreprises de la filière TIC		Nombre		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
SEOM(123)	2,5

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Méthode de conduite de projet, en particulier avec analyse préalable des besoins

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CREATEUR D'EMPLOI

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	<p>Le développement économique de Mayotte pâtit d'infrastructures insuffisantes dans le domaine maritime (commerce et pêche), de l'accueil des entreprises, de la formation et dans celui du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'accueil des entreprises sont encore largement déficientes au regard des nécessités de soutien à un tissu local fragile, • L'agriculture et la pêche restent des activités familiales et vivrières, mal équipées et peu structurées • Le tourisme est encore marginal et embryonnaire, bien que des orientations stratégiques aient été définies par la CDM dans le cadre du PADD. • Enfin, compte tenu du niveau encore faible de qualification de l'emploi, il paraît indispensable de préparer des conditions d'accès à la formation et à l'insertion en correspondance avec les objectifs de développement économique.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Structurer, développer et professionnaliser les secteurs à fort potentiel économique et d'emplois
MESURES RETENUES POUR L'AXE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création et développement d'infrastructures portuaires 2. Infrastructure d'accueil d'entreprises 3. Gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture 4. Développement des filières agricoles et forestières 5. Développement de l'appareil de formation et des structures d'insertion 6. Equipements touristiques
SERVICES PILOTES	<p>Préfecture (SGAER) CG : Direction du Port, DDET, DARTM et DFPI DAF DE AFFMAR DTEFP CDT</p>
BENEFICIAIRES IDENTIFIES	<p>CDM Collectivités Chambres Consulaires, Agence de développement SEM CIRAD Pêcheurs Agriculteurs OP OPA Sociétés de services Entreprises du secteur touristique</p>
IMPACTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du commerce maritime et de la pêche • Structuration des filières agricoles et de pêche. • Création d'emploi qualifiés • Formation et insertion : plus grand retour à l'emploi des moins qualifiés. • Amélioration qualitative et sanitaire de la production agricole et de la pêche • Dépendance moindre aux importations • Développement du tourisme nautique • Fonctionnement optimum des chambres consulaires
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	86,16 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Mesures	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
2.1- Création et développement d'infrastructures portuaires	30	18	12		100%		30
2.2- Infrastructure d'accueil d'entreprises	13,5	6	6	1,5	89%		13,5
2.3- Gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture	16	8,5	7,5		91,4%	1,5	17,5
2.4- Développement des filières agricoles	17,16	8,76	8,4		75%	8,05	25,21
2.5- Développement de l'appareil de formation et des structures d'insertion	5	3,2	1,8		100%		5
2.6- Equipements touristiques	6	3	3		100%		6
TOTAL	87,66	47,46	38,70	1,50	89 %	9,55	97,21

INDICATEURS

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Croissance du commerce extérieur		tonne		annuelle	
Evolution de la production locale par secteur aidé				annuelle	
Evolution des prix intérieurs en particulier pour la viande et le lait					
Evolution de l'emploi par secteur aidé		%		annuelle	
Nombre de touristes accueillis par an		nombre		annuelle (n-1)	

Fiche mesure 2.1 : Création et développement d'infrastructures portuaires

Axe 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOIS	Service pilote : DE, CG (Direction du Port) Maîtrise d'ouvrage : CDM
Intitulé de la mesure	Création et développement d'infrastructures portuaires

CONTEXTE	Le Port de LONGONI doit faire face à une augmentation des flux d'arrivée de marchandises rendant incontournable l'achèvement des travaux du 2 ^{ème} quai.
ENJEUX	La modernisation des infrastructures portuaires permettra une meilleure desserte du port de Mayotte.
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les temps de déchargements • Diminuer les surcoûts induits
CONTENUS OPERATIONNELS (action)	Terminer la mise en œuvre du 2 ^o quai du port de Longoni.
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	30 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
2.1 - 2 ^{ème} quai de Longoni + équipements	30	18	12		100%		30
TOTAL	30	18	12		100%		30

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux programmés		%		annuelle	

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution du temps de déchargement navire (vrac solide, vrac liquide, conteneur)				trimestre	
Augmentation des mouvements de bateaux de commerce		%		annuelle	
Augmentation du tonnage (vrac solide, vrac liquide, conteneur)		tonnage		trimestre	

Répartition financement Etat:

Ministère	Montant
SEOM (123)	18

Fiche mesure 2.2 : Infrastructures d'accueil d'entreprises

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOI	Service pilote : Préfecture (SGAER), CG (DDET) Maitrise d'ouvrage : Collectivités, Chambres Consulaires, Agence de développement, SEM
Intitulé de la mesure	Infrastructures d'accueil d'entreprises

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Dans un contexte de pouvoir d'achat croissant et d'augmentation de la consommation, il est indispensable de favoriser la création et le développement d'unités de production de biens et services au plan local Le manque de foncier et de bâti à vocation économique limite les perspectives de création d'activité sur l'île Les seules possibilités d'implantation existantes à ce jour sont limitées à la zone Mamoudzou-Koungou, où se concentrent plus de 50 % des emplois Le coût du foncier et de l'immobilier est un frein à la création d'entreprise sur tout le territoire
ENJEUX	Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité locale
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer la part du coût de l'immobilier dans tout projet de création ou d'extension d'activité de production artisanale ou industrielle Permettre le développement d'activités de production, dans des secteurs actuellement dominés par les importations
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un schéma territorial des zones d'activité économique ; Soutien des collectivités locales ou d'opérateurs privés dans la réalisation de zones d'activités économiques ; Création de pépinières d'entreprises et d'ateliers relais ; Soutien de l'agence de développement de Mayotte.

MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM **12 M €**

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
2.2.1- Schéma territorial des zones d'activité économique	0,1		0,1		100%		0,1
2.2.2- Réalisation de zones d'activité économique	7,3			1,5	79%		7,3
2.2.3- Création de pépinières d'entreprise et d'ateliers relais	5,6				100%		5,6
2.2.4 - Soutien de l'agence de développement	0,5				100%		0,5
TOTAL	13,5	6	6	1,5	92%		13,5

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Création de zones d'activités économiques		Nombre surface		annuelle	
Création de pépinières d'entreprise et d'ateliers relais		Nombre surface		annuelle	
Avancement du Schéma territorial		%		annuelle	

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Création d'entreprises • dont entreprises démarrées en pépinières		Nombre		annuelle	
Taux d'occupation des infrastructures financées : - Zones d'activités - Pépinières		%		annuelle	
Création d'emplois		Nombre		annuelle	
Evolution des importations		Tonnage		annuelle	

Répartition financement Etat:

Ministère	Montant
SEOM (123)	6

Fiche mesure 2.3 : Gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture

Axe 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOIS	Service pilote : AFFMAR , CG (DARTM) Maîtrise d'ouvrage : Pêcheurs, OP, SEM, Etat, collectivités
Intitulé de la mesure	Gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> La flottille de pêche existante est sous équipée, faiblement motorisée et dépourvue d'équipements embarqués pour la conservation du poisson. Les barques de pêche sont dangereuses : elles sont à l'origine de plus de 50% des opérations de sauvetage en mer. L'aquaculture reste encore insuffisamment développée par rapport au potentiel existant La distribution et la commercialisation des produits de la mer n'est pas aux normes sanitaires. L'absence d'infrastructures portuaires dédiées à la pêche rend impossible le respect des normes sanitaires de commercialisation des produits de la mer ; elle contraint les pêcheurs à choisir des embarcations qui ne sont pas aux normes au détriment de la sécurité ; Le développement de la filière pêche nécessite l'aménagement d'infrastructures portuaires dédiées à ce secteur à fort potentiel.
ENJEUX	Donner à Mayotte les moyens d'une pêche moderne et sécurisée
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aquaculture Moderniser et mettre aux normes les moyens de production (pêche et aquaculture) Améliorer la sécurité des pêcheurs en mer Mettre aux normes les circuits de distribution des produits de la mer Professionaliser et structurer le secteur
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Etudes Navires et équipements : mise aux normes de la flottille existante (pêche et tourisme) et achat de palangriers Aménagements à terre (quai, ponton, bâtiments, équipements)
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	16 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
2.3.1- Renouvellement et modernisation de la flottille de pêche (acquisition de nouvelles embarcations, plan de sortie de flotte)	6					1,5	7,5
2.3.2- Installations à terre (aquaculture, équipements, infrastructures pour la pêche) et actions collectives mises en œuvre par les professionnels (DCP, autres)	9,5						9,5
2.3.3- Etudes	0,5						0,5
Total	16	8,5	7,5		91%	1,5	17,5

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre de bateaux de pêche achetés :	0	Nombre	AFFMAR	Annuelle	35
<ul style="list-style-type: none"> Barques Palangriers 	0				10
% de bateaux de pêche mis aux normes de sécurité		Nombre	AFFMAR	Annuelle	
Nombre d'entreprises aquacoles et de transformation des produits de la mer	0	Nombre	AFFMAR	annuelle	

Avancement des acquisitions et travaux d'aménagement à terre programmés	0	%	DE	annuelle	
• Quai	0				
• Ponton	0				

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre d'accident en mer concernant les pêcheurs (ou nombre d'opérations de sauvetage)		Nombre	AFFMAR	annuelle	
Tonnages produits		Nombre	AFFMAR	annuelle	
• pêche					
• aquaculture					

Répartition financement Etat :

Ministère	Montant
MAP	3,5
SEOM	5

Fiche mesure 2.4 : Développement durable des filières agricoles

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOIS	Service pilote : DAF, CG (DARTM) Maîtrise d'ouvrage : Agriculteurs, OPA, SEM, collectivités, CIRAD
Intitulé de la mesure	Développement durable des filières agricoles

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Les activités agricoles sont importantes sur le plan social et économique. Elles concernent près de la moitié des ménages. Les exploitations ne sont pas mécanisées et la productivité est faible. Afin d'éviter une déforestation abusive, il est nécessaire d'encourager une intensification raisonnée des systèmes de production. Les filières d'élevage en pleine structuration, ne disposent pas des outils indispensables à l'application des règles en vigueur en matière de sécurité sanitaire. Le développement socio-économique de Mayotte et la croissance rapide des agglomérations ont considérablement augmenté la demande en produits frais (légumes fruits, viande). Le manque de structuration des filières ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à cette demande. Les actions de recherche ont été principalement conduites dans les domaines du maraîchage, du bananier et cocotier, de la lutte contre l'érosion des sols, des itinéraires techniques et analyses socio-économiques. Elles font actuellement de l'objet de transfert des connaissances.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles, agroalimentaires Diminuer la dépendance aux importations.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la technicité des agriculteurs Développement de pratiques culturales respectueuses de l'environnement Structuration des filières Modernisation et mises aux normes des outils de production Accroissement en quantité et en qualité de la production locale Diversification économique des agriculteurs (tourisme rural)
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Etudes et recherche en particulier dans les domaines de la santé animale et végétale, de l'agro-environnement et de l'horticulture et des espaces ruraux ; Bilan épidémiologique, surveillance et contrôle des maladies transmises par les tiques Modernisation des exploitations agricoles: productions animales (bâtiments, etc.), productions végétales (serres, etc.), et mécanisation. OGAF Tourisme rural
NOTA BENE	<ul style="list-style-type: none"> Financement des capacités d'abattage, de transformation et de commercialisation (bâtiment et équipement de stockage et conditionnement) : financement hors contrat de projet dans le cadre d'un appel à projets Convention tripartite : Etat - CDM - CIRAD

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
2.4.1- Etudes et recherche		2,16					
2.4.2- Modernisation des exploitations agricoles et mise aux normes sanitaires		4,90					
2.4.3 - OGAF		1,70					
2.4.4 - Tourisme rural							
Total	17,16	8,76	8,40		68%	8,05	25,21

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre d'exploitants aidés (investissements matériels) : • Agricoles •	0	Nombre	DAF/SEAP	annuelle	400
Nombre d'exploitants aidés (transfert de connaissances issues de la recherche) • Agricoles • Forestiers	0 0	Nombre	CIRAD	annuelle	1250
Nombre de gîtes ruraux créés	1	Nombre	DAF/ CG-DARTM	annuelle	10

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution des productions agricoles • Végétales • Animales	estimations	Tonnage	DAF/STATS	annuelle	
Evolution des importations alimentaires		Tonnage	DOUANES	annuelle	

Répartition financement Etat :

Ministère	Montant
MAP	7,51
SEOM	0,75
MENESR	0,50

Fiche mesure 2.5 : Développement de l'appareil de formation et des structures d'insertion

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOIS	Service pilote : DTEFP, CG (DFPI)
	Maîtrise d'ouvrage : Collectivités, Sociétés de service
Intitulé de la mesure	Développement de l'appareil de formation et des structures d'insertion

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de la cartographie institutionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Transfert de certaines compétences dévolues à la CDM le 1^{er} janvier 2008 ◦ Mise en place de l'agence pour l'emploi le 1^{er} octobre 2005 ◦ Création et élections des représentants des trois chambres consulaires • Développement du secteur privé (commerce, HCR, BTP, Transports) • Structuration des organisations professionnelles
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux insérer la population mahoraise dans le tissu économique • Adapter l'appareil de formation aux besoins de recrutement des entreprises locales et dans leurs perspectives de développement.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Rapprocher les services intervenant dans le domaine de l'emploi. • Désengorger les centres d'accueil de Mamoudzou. • Renforcer la qualité de l'appareil de formation. Permettre aux centres de formation de disposer de vrais sites d'application ou des lieux de préparation vers l'emploi marchand pour les 1ers niveaux de qualification
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation et structuration des organismes de formation. • Création de structures d'accueil territorialisées • Aide à la professionnalisation des jeunes diplômés et des dirigeants de TPE.
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	5 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
Modernisation OF	2,2	1,2			100 %		2,2
Structures d'accueil	1,3	0,5			100 %		1,3
Jeunes diplômés et dirigeants de TPE	1,5	1,5			100 %		1,5
Total	5	3,20	1,80		100 %		5

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux programmés : <ul style="list-style-type: none"> • Maisons de la formation • Maisons de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> ◦ Nord ◦ Sud ◦ Centre 	0	%		annuelle	100%
	0				
	0				
	0				

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre de sections de formation ouvertes	0	Nombre		annuelle	
Nombre de stagiaires accueillis dans ces sections	0	Nombre		annuelle	
Nombre de stagiaires accueillis dans ces sections et ayant obtenu un diplôme (acquisition d'une qualification)	0	Nombre		annuelle	
Nombre de stagiaires accueillis dans ces sections ayant trouvé un emploi	0	Nombre		annuelle (n+1)	

Répartition financement Etat :

Ministère	Montant
MEFE	3,2

Fiche mesure 2.6 : Equipements touristiques – Aménagements liés à la Plaisance

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORTEMENT CREATEUR D'EMPLOIS	Service pilote : Préfecture (SGAER) , CDT, CG (DDET)
	Maîtrise d'ouvrage : CDM, collectivités, entreprises
Intitulé de la mesure	Equipements touristiques – Aménagements liés à la Plaisance

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Mayotte dispose d'un réel potentiel touristique lié au lagon. Les infrastructures existantes en matière de navigation de plaisance et d'accueil des croisiéristes ne correspondent pas aux besoins actuels des professionnels et des particuliers. L'aménagement des plages permet de faciliter l'accès et l'entretien des sites qui constituent un enjeu touristique majeur pour l'île.
ENJEUX	Faire de Mayotte une destination touristique haut de gamme.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Développer le tourisme lié au lagon Développer l'activité économique liée à la navigation de loisir
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des pontons et mouillages. Aménagement des plages.
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	6 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
Pontons et mouillages	3	1,5			100%		3
Aménagement des plages	3	1,5			100%		3
Total	6	3	3		100%		6

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre de plages aménagées		Nombre		annuelle	
Nombre de mouillage et de pontons créés/améliorés	0	nombre		annuelle	

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre d'emploi créé	0	nombre		annuelle	

Répartition financement Etat:

Ministère	Montant
SEOM	3

AXE 3 : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET VALORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	La forte démographie qui caractérise l'île de Mayotte nécessite un effort soutenu et constant en matière de constructions scolaires. La vie culturelle et sportive est pauvre, faute d'équipements suffisants sur tout le territoire. Le handicap reste très peu pris en compte dans l'organisation de la cité.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Elever le niveau d'instruction, de formation et de qualification de chaque mahorais et améliorer leur qualité de vie. Prendre en considération le handicap
LISTE DES MESURES RETENUES POUR L'AXE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Equipements culturels 2. Equipements sportifs 3. Dispositif de prise en charge des personnes handicapées
SERVICES PILOTES	Préfecture (SGAER) DE, DJS DASS CG (DSAJ . SC-CDM + DSDS)
BENEFICIAIRES IDENTIFIES	Etat CDM SMIAM Associations
IMPACTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du chômage • Développement et création d'entreprises • Augmentation des équipements sportifs de niveau national, du nombre de manifestations sportives et de licenciés
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	30 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Mesures	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
3.1- Equipements culturels	10	3	7		100 %		10
3.2- Equipements sportifs	16	8	8		100 %		16
3.3- Dispositifs de prise en charge des personnes handicapées	4	2	2		56 %	2,14	6,14
TOTAL	30	13	17		93%	2,14	32,14

INDICATEURS

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Taux de fréquentation des équipements sportifs et culturels financés: <ul style="list-style-type: none"> • par les écoles, • par le grand public 	0	%		annuelle (consolidation)	
Nombre d'emplois créés dans les équipements culturels et sportifs financés	0	nombre			
Evolution du nombre de personnes handicapées prises en charge <ul style="list-style-type: none"> • Dont % d'enfants handicapés 		%		annuelle	

Fiche mesure 3.1 : Equipements culturels

AXE 3 : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET VALORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS	Service pilote : Préfecture (SGAER) ; CG (SC) Maîtrise d'ouvrage : CDM
Intitulé de la mesure	Equipements culturels

CONTEXTE	Il n'existe pas d'espace culturel à rayonnement départemental ni d'espaces d'accueil de spectacles vivants dédiés et adaptés. Les manifestations importantes sont actuellement organisées en extérieur.
ENJEUX	Favoriser l'épanouissement culturel des mahorais
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'accès à la culture et la diversification des activités culturelles ; Comblent le retard en équipements culturels ; Participer à l'ouverture de Mayotte en favorisant les échanges culturels.
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un centre culturel à Mamoudzou Construction d'un espace polyvalent d'accueil de spectacles et de grandes manifestations
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	10 M€

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
3.1.1 Construction d'un centre culturel à Mamoudzou	6	2,5			100 %		6
3.1.1 Centre polyvalent de spectacle et de manifestation	4	0,5			100 %		4
TOTAL CULTURE	10	3	7		100%		10

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
<ul style="list-style-type: none"> Centre culturel de Mamoudzou Espace polyvalent 	0	% %	DE/PREF-SGAER/CDM		

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Création : <ul style="list-style-type: none"> création théâtrale création chorégraphique création musicale résidences arts plastiques Diffusion : <ul style="list-style-type: none"> permanentes étrangères Accueil de troupes : <ul style="list-style-type: none"> permanentes étrangères 	0 0	nombre nombre nombre nombre	DE/PREF-SGAER/CDM	annuelle	
Nombre de manifestations organisées (par type) : <ul style="list-style-type: none"> Centre culturel, Espace polyvalent 	0 0	nombre nombre		annuelle	

Répartition financement Etat :

Ministère	Montants
CULTURE	1,5
SEOM	1,5

Fiche mesure 3.2 : Equipements sportifs

AXE 3 : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET VALORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS	Service pilote : DJS, CG (DSAJ)
	Maîtrise d'ouvrage : CDM, SMIAM, Communes
Intitulé de la mesure	Equipements sportifs

CONTEXTE	Mayotte souffre d'un retard important en matière d'équipements sportifs (rapport de 1 à 3 par rapport à la métropole). L'effort d'équipement doit permettre la diversification des pratiques sportives et l'amélioration des structures existantes. Mayotte souhaite, par ailleurs, se positionner comme candidat à l'accueil des jeux des îles de l'océan indien.
ENJEUX	Favoriser l'épanouissement sportif des mahorais
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la diversification des activités sportives. • Comblent le retard en équipements sportifs • Participer à l'ouverture de Mayotte en favorisant les échanges sportifs
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une piscine (bassin 25m) à Mamoudzou • Construction d'un gymnase territorial dans le centre ouest de la grande terre • Mise aux normes de 20 terrains et plateaux sportifs. Construction de douches / vestiaires • Création d'une base nautique à Hagnoundrou • Construction d'un centre d'hébergement polyvalent • Construction de courts de tennis
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	16MC

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
3.2.1 Construction d'une piscine à Mamoudzou	3				100%		3
3.2.2 Construction d'un gymnase territorial	3				100%		3
3.2.3 Mise aux normes de 20 terrains et plateaux sportifs	4			CNDS (adaptation accueil handicapés)	100%		4
3.2.4 Construction d'un gymnase et de bassins de natation	3			CNDS	100%		3
3.2.5 Création d'une base nautique	1				100%		1
3.2.6 Construction d'un centre d'hébergement polyvalent	2				100%		2
TOTAL SPORTS	16	8	8		100%		16

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux programmés :		%			
• Piscine de Mamoudzou		%			
• Gymnase territorial centre ouest		%			
• Mise aux normes de 20 terrains et plateaux sportifs.		%			
• Construction de douches / vestiaires		%			
• Base nautique à Hagnoundrou		%			
• Centre d'hébergement polyvalent à Dembeni,		%			
• Courts de tennis		%			
	0		CDM DJS SMIAM	annuelle	100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Ratio d'équipements sportifs par commune	1.28	nombre	Recensement national des équipements et sites de pratique	annuelle	2
Nombre de manifestations sportives organisées dans les équipements	0 0	% %	AGESDM Ligues et comités sportifs	trimestrielle	

Répartition financement Etat :

Ministère	Montants
CNDS	4
SEOM	4

Fiche mesure 3.3 : Dispositifs de prise en charge des personnes handicapées

AXE 3 : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET VALORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS	Service pilote : DASS, CG (DSDS) Maîtrise d'ouvrage : Associations
Intitulé de la mesure	Dispositifs de prise en charge des personnes handicapées

CONTEXTE	Absence de structures spécifiques de prise en charge du handicap à Mayotte, notamment concernant les jeunes.
ENJEUX	Prise en charge du handicap à Mayotte
OBJECTIFS POURSUIVIS	Répondre à la diversité des prises en charge en fonction des besoins recensés.
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création d'un centre d'action médico-social précoce (CAMSP)</u> : nombre de bénéficiaires : 50 • <u>Création d'un centre de ressources pluri agrément</u> : (dépistage/ accueil séquentiel pour soins, rééducation et socialisation / coordination des interventions en faveur d'enfants et d'adultes handicapés [art L 312-1-10 du CASF (projet d'ordonnance)] : nombre de bénéficiaires : 100
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	4 M €

COÛT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
Création d'un CAMSP	0,2			-	71%	0,08	0,28
Création d'un centre de ressources pluri-agrément	3,8			-	65%	2,06	5,86
TOTAL	4	2	2		65%	2.14	6,14

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des créations programmées : <ul style="list-style-type: none"> • CAMSP • Centre de ressources (CR) 	0 0	nombre	Projets autorisés (CROSMS) Arrêtés préfectoraux Versement subvention	annuelle	100% 100%
Capacité (nombre de places) Nombre de séances et de consultations Nombre d'emplois créés	50 places (CAMSP)/ 100 places (CR)	nombre		annuelle	100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution du nombre de personnes handicapées prises en charge	0*	nombre	Prises en charges CDES	annuelle	100%

* à différencier en fonction de la nature de l'activité

Répartition financement Etat :

Ministère	Montants
MSJS	2

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Projets identifiés dans le cadre du schéma départemental et autorisé après avis du CROSMS de Mayotte

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	Le développement récent de Mayotte a induit un déséquilibre important entre : <ul style="list-style-type: none"> la zone Mamoudzou-Longoni où se concentrent les activités économiques, les services, l'emploi et la population, et les parties est et centre de l'île, qui vont déclinant.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Rééquilibrer le développement économique et de l'emploi, en faveur des territoires actuellement défavorisés, Remédier à l'asphyxie de la zone Mamoudzou-Longoni.
LISTE DES MESURES RETENUES POUR L'AXE	<p style="text-align: center;">1 Création et amélioration du réseau routier 2 Développement des transports collectifs et de marchandises 3 Répondre aux besoins de logements et aménagement foncier</p>
SERVICES PILOTES	Préf (SGAER) CG (DGA Aménagement, Infrastructures et Environnement) DE
BENEFICIAIRES IDENTIFIES	Etat CDM Communes Opérateurs de logement
IMPACTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du trafic marchandise et de passagers entre l'ouest et le reste de l'île Développement économique et de l'emploi dans les parties est et centre de l'île Gain de productivité dans la zone Mamoudzou-Longoni Diminution des accidents Diminution du CO² Répartition plus homogène de la population Amélioration de l'habitat Amélioration des échanges avec la capitale
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	258 M€

MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
4.1- Création et amélioration du réseau routier	40	20	20		100 %		40
4.2 Développement des transports collectifs et de marchandises	15	3	12		100 %		15
4.3 Répondre aux besoins de logements, et aménagement foncier	203	173	30		100 %		203
TOTAL	258	196	62		100%		258

INDICATEURS

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Couverture et équilibre territorial du système de transports collectifs (lignes+ dessertes): <ul style="list-style-type: none"> Ouest Centre Est 		nombre		annuelle	
Taux de couverture des besoins en logement sociaux		%		annuelle	

Fiche mesure 4.1 : Renforcer et améliorer le réseau routier

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	Service pilote : DE, CG (DGA Infrastructures) Maîtrise d'ouvrage : CDM, Etat
Intitulé de la mesure	Renforcer et améliorer le réseau routier

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Les routes nationales ont été dimensionnées à une époque où le trafic routier était très faible. L'augmentation importante du trafic de poids lourds accélère la dégradation des chaussées, en particulier dans la zone Mamoudzou-Longoni, ainsi que la dangerosité de la circulation. Les conditions météorologiques de l'île, fragilisent les routes, dont certaines doivent être consolidées.
ENJEUX	Amélioration et sécurisation du réseau routier
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter le réseau principal (y compris élargissement de voies et rectification de virages) Améliorer la circulation routière pour absorber l'augmentation de trafic VL et PL Etudier les modalités d'extension du réseau routier
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de 40 Km de RN sur l'axe LONGONI / MAMOUDZOU et RN2 (SADA) Réhabilitation de 20km de voirie départementale ; Etudes techniques sur l'ouverture d'un nouvel axe de contournement de Mamoudzou.
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	40 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
4.1.1- Réhabilitation de la RN 1 et RN2	26,5	20			100%		26,5
4.1.2- Réhabilitation de la voirie départementale	13				100%		13
4.1.3- Etudes techniques sur le contournement de Mamoudzou	0,5				100%		0,5
TOTAL	40	20	20		100%		40

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Km de routes réhabilitées :					
• RN LONGONI / MAMOUDZOU	0	Km		annuelle	
• RN SADA	0				
• Voiries départementales	0				

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Km de routes réhabilitées ENV (Equivalent Voie Neuve)	0	Km		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
MEDAD	20

Fiche mesure 4.2 : Développement des transports collectifs et de marchandises

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	Service pilote : DE, CG (DGA Infrastructures et Transports) Maîtrise d'ouvrage : CDM, Communes
Intitulé de la mesure	Développement des transports collectifs et de marchandises

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Le trafic augmente de façon importante en corrélation avec l'augmentation du nombre de véhicules sur l'Ile et le développement des activités économiques L'accès à Mamoudzou est en voie de saturation Le dispositif actuel de transports collectifs routiers ne permet plus de répondre aux besoins de transports urbains et interurbains
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le trafic routier, les transports collectifs des personnes urbain et interurbain et celui des marchandises Réduire les nuisances environnementales liées à l'engorgement des routes
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Désengorger l'accès routier à Mamoudzou, notamment sur l'axe Longoni/Mamoudzou (en complément avec la fiche 4.1) Mettre en place des lignes régulières de transport en commun
CONTENUS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Etude de solution de transport intermodal pour la distribution des containers depuis le port de LONGONI ; Etude et financement de lignes interurbaines (matériel de transport, matériel urbain, aménagements de voirie / parkings) ; Création d'une ligne de transport urbain dans le grand Mamoudzou (matériel de transport, matériel urbain, aménagement de voirie, parkings).

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux programmés : <ul style="list-style-type: none"> Lignes interurbaines Lignes urbaines grand Mamoudzou 	0 0	%		annuelle	

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution du nombre de dessertes par transports collectifs (suivi cartographique dans une perspective d'équilibre territorial)		nombre		annuelle	
Réduction du temps de déplacement généré par les investissements : <ul style="list-style-type: none"> Lignes interurbaines Lignes urbaines grand Mamoudzou 	0	minutes minutes			
Résultats d'enquêtes de satisfaction des usagers sur la pertinence : <ul style="list-style-type: none"> des dessertes des fréquences 		Niveau de satisfaction (valeur de 1 à 5)			

MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	15 M €
--	---------------

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
4.2.1- Transport intermodal	0,5						
4.2.2- Transports collectifs interurbains	9,5						
4.2.3- Transport urbain à Mamoudzou	5						
TOTAL	15	3	12		100 %		15

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
METTL	3

Fiche mesure 4.3 : Répondre aux besoins de logement, aménagement foncier

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	Service pilote : DE, CG (DGA Mission urbanisme habitat) Maîtrise d'ouvrage : Opérateurs de logement, Etat, communes, CDM						
Intitulé de la mesure	Répondre aux besoins de logement, aménagement foncier						
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Forte demande de logements sociaux Important parc de logements insalubres ou dépourvu des conditions minimales de confort Le PADD évalue le besoin de logement à 2000 logements nouveaux / an, et 400 réhabilitations / an. Nécessaire restructuration des quartiers urbains Rareté du foncier aménagé disponible pour la construction Communes dépourvues de moyens financiers et techniques pour mener une politique de logement 						
ENJEUX	Amélioration de l'habitat et résorption de l'habitat insalubre						
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Résorber l'habitat insalubre Améliorer l'offre et les conditions de logement social Aménagement des quartiers urbains 						
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Créer et réhabiliter des logements sociaux. 1150 LATS, 400 locatifs sociaux Aménager des nouveaux quartiers urbains diversifiés (ZAC). Aménagement de 70 ha. Aménagement de foncier notamment pour la réalisation d'opération de logement social. Mise en place du FRAFU à Mayotte Résorption de l'Habitat insalubre (30 RHI) 						
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	203 M €						
COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT							
Projets	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
TOTAL	203	173	30		100 %		203
Indicateurs de réalisation :							
Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014		
Nombre de logements sociaux :	0	nombre		Annuelle			
• Construits	0						
• Réhabilités							
Surface de foncier aménagée/viabilisée	0	ha		Annuelle			
Surface de ZAC aménagée	0	ha		Annuelle			
Opérations RHI financées	0	nombre		Annuelle			
Indicateurs de résultats et d'impacts :							
Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014		
Réduction de l'habitat insalubre		%		Annuelle			
Taux de couverture des besoins en logement sociaux		%		Annuelle			
REPARTITION FINANCEMENT ETAT							
Ministère	Montant						
SEOM	123 LBU + 50 (BOP 123 action 2) = 173 M€						

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de l'évolution démographique très importante et du développement de la vie économique, une attention particulière doit être apportée à la gestion de l'eau (eau potable et eaux usées), et plus encore à la gestion des déchets, qui constitue un point faible avec tous les risques sanitaires, économique, environnemental et social que cela implique. • Le patrimoine naturel de l'île, qui représente une de ses plus importantes richesses pour l'avenir économique et touristique, subit, pour les mêmes raisons, des atteintes de plus en plus fortes.
OBJECTIFS STRATEGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bien être et la santé la population de Mayotte par : <ul style="list-style-type: none"> ◦ un approvisionnement en eau potable fiable et de qualité ◦ une gestion de déchets moderne et efficace. • Organiser l'aménagement et le développement durable du territoire en s'appuyant sur les orientations stratégiques du PADD
LISTE DES MESURES RETENUES POUR L'AXE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alimentation en eau potable, hydraulique agricole 2. Assainissement des eaux usées 3. Gestion des déchets ménagers et des déchets des entreprises 4. Prévenir et réduire les risques naturels 5. Gestion des milieux et biodiversité 6. Développement des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie
SERVICES PILOTES	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture (SGAER), • DE • DAF, • CG (DARTM, DEDD) • DASS
BENEFICIAIRES IDENTIFIES	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • CDM • SIEAM • EPCI, • Communes
IMPACT(S) ATTENDU(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins en eau potable de l'ensemble de la population. • Amélioration de la santé publique, par la gestion moderne des déchets et la disparition des décharges sauvages, • Protection de la nature et de la biodiversité • Moindre dépendance aux importations par le développement et la modernisation de l'agriculture • Moindre dépendance énergétique par la R.D sur les énergies renouvelables • Augmentation du nombre et des revenus des agriculteurs • Développement de la vie économique et du tourisme • Développement de l'emploi dans le domaine <ul style="list-style-type: none"> - de la gestion de l'eau - des déchets, - de l'environnement - du développement des énergies renouvelables - du tourisme
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	138,85 M €

MODALITE DE FINANCEMENT

Mesures	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.1- Alimentation en eau potable, hydraulique agricole	18	9,5	8,5		100 %		18
5.2- Assainissement des eaux usées	90,35	50,35	40		100 %		90,35
5.3- Gestion des déchets ménagers et des déchets des entreprises	21,5	7 + 2 (ADEME)	6	6,5	70 %		21,5
5.4- Prévenir et réduire les risques naturels	21	5	5	11	48 %		21
5.5- Gestion des milieux et biodiversité	3	1,8	1,2		100 %		3
5.6- Développement des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie	2,5	2 (ADEME)	0,5		100 %	EDM contributeur	2,5
TOTAL	156,35	77,65	61,2	17,5	89%		156,35

Observation : la contribution de la CDM au 5.6 sera complétée hors contrat de projet à hauteur de 1,5 M€ en vue d'une parité ADEME/CDM sur l'accord-cadre ADEME/CDM/EDM 2007-2013.

INDICATEURS

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Part de la population correctement connectée : • au réseau AEP • au réseau d'assainissement		%		annuelle	
Evolution de la collecte de déchets		tonnage		annuelle	
Part des déchets traités / collectés		%		annuelle	
Evolution des espaces protégés • Surface • Type					
Diminution des zones habitées à risque		%		annuelle	
Evaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables sur l'île (consolidation des résultats issus des études et applications financés)		TEP		annuelle	

Fiche mesure 5.1 : Gestion et usage de l'eau - Alimentation en eau potable et hydraulique agricole

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : DAF, CG (DARTM, DEDD) Maîtrise d'ouvrage : SIEAM, CDM, Etat
Intitulé de la mesure	Gestion et usage de l'eau Alimentation en eau potable et hydraulique agricole

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Un effort important pour l'eau potable a été réalisé ces dernières années avec succès, permettant d'assurer la desserte en eau potable de la majeure partie de la population. Cet effort doit perdurer afin de renforcer toutes les infrastructures liées à la distribution d'eau potable, à sécuriser le réseau et la qualité de l'eau distribuée. La ressource principale en eau potable demeure les eaux superficielles, ce qui rend la distribution fragile vis à vis d'un étiage sévère. L'importance de la saison sèche rend nécessaire l'irrigation pour le développement de la production maraîchère, et de l'élevage, ainsi que pour les productions de contre saison.
ENJEUX	Satisfaire les besoins de la population en eau potable et développer accessoirement la production maraîchère et l'élevage par l'irrigation
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Consolider l'approvisionnement en eau potable dans un contexte d'augmentation de la population Mettre en œuvre des solutions d'irrigation de terrains agricoles Finaliser le SDAGE
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Retenue collinaire de l'OUROVENI Construction de réservoir + amélioration du réseau d'AEP et interconnexion Hydrauliques agricoles Etude SDAGE (suivi et qualité des eaux)
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	18 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.1.1- retenue collinaire	10				100%		10
5.1.2- réservoir d'eau potable + amélioration du réseau d'AEP et interconnexion	3				100%		3
5.1.3- hydraulique agricole	3				100%		3
5.1.4- étude SDAGE (suivi et qualité des eaux)	2				100%		2
TOTAL	18	9,5	8,5		100%		18

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux de retenue collinaire		%		annuelle	100%
Volume d'eau potable stockée	0	m3		annuelle	
Avancement : • Etudes • SDAGE	0	%		annuelle	100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Nombre d'hectares irrigués	0	Ha		annuelle	
Nombre d'unités de distribution sans réservoir stratégique	0	nombre	sieam	annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
SEOM	5
MAP	0,5
ONEMA	4

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Projets identifiés
Pour l'hydraulique agricole, projet permettant de diminuer la pression sur les masses d'eau en période d'étiage

Fiche mesure 5.2 : Assainissement des eaux usées

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : DAF, CG (DEDD) Maîtrise d'ouvrage : SIEAM
Intitulé de la mesure	Assainissement des eaux usées

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> L'île de Mayotte connaît des problèmes de santé publique et de préservation de l'environnement. Le développement de l'assainissement des eaux usées est vital pour la population afin de renforcer la salubrité des villages et de préserver la qualité des eaux superficielles souterraines et lagunaires servant d'exutoire. Le développement de l'assainissement doit accompagner de manière concomitante le développement urbanistique et industriel de l'île
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la santé publique et de l'environnement
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé publique ; Préservation de l'environnement et notamment des masses d'eau ; Respecter la Directive Cadre sur l'Eau et anticiper sur l'application de la directive Eaux Résiduaires Urbaines.
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	Etudes et travaux relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage du SIEAM : Définition d'une programmation annuelle en fonction de l'avancement des projets en cours et de leur faisabilité
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	90,35 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT						
Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Total général
TOTAL	90,35	50,35	40		100 %	90,35

Indicateurs de réalisation :						
Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014	
Capacité de traitement des Stations d'épuration en service		Equivalent - habitant	SIEAM			
Avancement des travaux programmés :	0%	%		annuelle	100%	
Nombre d'habitants raccordés						

Indicateurs de résultats et d'impacts :						
Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014	
Nombre d'habitations raccordées à un système collectif	0	Nombre		annuelle		

REPARTITION FINANCEMENT ETAT	
Ministère	Montant acquis
SEOM	37,35
ONEMA	13

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	Projets conformes au plan du MEDD sur l'assainissement à Mayotte, au schéma directeur d'assainissement du SIEAM et au plan de zonage communaux
--	--

Fiche mesure 5.3 : Gestion des déchets ménagers

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : DAF, CG (DEDD) Maîtrise d'ouvrage : EPCI, Communes
Intitulé de la mesure	Gestion des déchets ménagers

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Dans un contexte de population à forte densité et d'évolution institutionnelle vers un statut de département ou de RUP, la gestion des déchets doit être améliorée et mise aux normes. Aucune des décharges existantes ne présente des conditions normales de fonctionnement, tant sur le plan sanitaire que réglementaire Un projet de création d'un CET unique pour l'île est en cours de réalisation, financé par la convention de développement et par le FED
ENJEUX	Mise aux normes de la gestion des déchets
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de collecte par la mise en place d'équipements adaptés et une action d'information et de pédagogie envers les populations Permettre le développement de la valorisation des déchets afin de limiter la part des déchets ultimes et leur enfouissement.
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la mise en œuvre du CET de DZOUMOGNE Définir et valider le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés Réhabilitation des décharges existantes Adapter et professionnaliser la collecte des déchets <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 5 quais de transfert ⇒ matériel de pré collecte (bacs) Etude de faisabilité d'une usine de retraitement des déchets

MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM **15 M €**

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Tota public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.3.1- CET de DZOUMOGNE	3			6,5 (FED9)			
5.3.2- Plan d'élimination des déchets	5						
5.3.3- Réhabilitation des décharges	4,7						
5.3.4- Professionnalisation de la collecte	2						
5.3.5 - étude de faisabilité d'une usine de retraitement des déchets	0,3						
TOTAL	21,5	9	6	6,5	70%		21,5

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement de la mise en œuvre du CET DZOUMOGNE	0%	%		annuelle	100%
Nombre de décharges réhabilitées	0	nombre		annuelle	
Acquisitions de matériels	0	%			100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Déchets collectés		tonne		annuelle	
Déchets : <ul style="list-style-type: none"> • traités • valorisés 		tonne		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
SEOM	7
ADEME	2

Fiche mesure 5.4 : Prévenir et réduire les risques naturels

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : DE, CG (DEDD) Maîtrise d'ouvrage : Etat, CDM, Communes
Intitulé de la mesure	Prévenir et réduire les risques naturels

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Les risques de mouvement de terrain concernent plus de 60% des zones urbanisées Les pluies torrentielles, et le relief tourmenté créent des risques forts de glissement de terrain et d'inondation
ENJEUX	Protéger les zones habitées des risques naturels
OBJECTIFS POURSUIVIS	Sécuriser et protéger les zones habitées ou à aménager
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Etude régolite (Etude sur les sols) Zones habitées y compris les ravines et écoulements pluviaux Agglomération de Mamoudzou, zones à aménager
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	10 M €

COÛT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.4.1- Etude régolite							
5.4.2- Zones habitées et ravines				11 (FED9)			
5.4.3- Mamoudzou, zones à aménager							
TOTAL	21	5	5	11	48%		21

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Avancement des travaux programmés <ul style="list-style-type: none"> Zones habitées Agglomération de Mamoudzou 	0%	%		annuelle	100%
Avancement des études programmées (sol)	0	%		annuelle	100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale (à dater de l'achèvement des travaux)	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
% de diminution des zones habitées à risque		%		annuelle	
% de diminution de glissement de terrains		%		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
SEOM	1,5
MEDAD	3,5

**Fiche mesure 5.5 : Conservation et gestion durable de la biodiversité,
Education à l'environnement**

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : DAF, CG (DEDD) Maîtrise d'ouvrage : Etat, CDM
Intitulé de la mesure	Conservation et gestion durable de la biodiversité, Education à l'environnement

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> La conservation de la biodiversité est un enjeu majeur qui fait l'objet d'un plan d'action local intégré dans la stratégie nationale pour la biodiversité. La qualité des paysages (terrestres et marins), la richesse de la faune et de la flore sont autant d'atouts qu'il faudra valoriser pour le développement touristique de l'île. L'éducation, en particulier des jeunes est un axe fondamental pour l'amélioration de la préservation de l'environnement et de la santé publique et développer l'éco-citoyenneté.
ENJEUX	Préserver la beauté et la qualité des paysages de l'île, de sa faune et de sa flore
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et du fonctionnement des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins ; Mettre à disposition et valoriser l'ensemble des connaissances acquises pour permettre leur prise en compte dans l'aménagement du territoire et soutenir toutes les actions d'éducation et de communication environnementale ; Doter le territoire des outils de protection et de gestion de la biodiversité terrestre et marins, afin de préserver durablement les ressources et les potentialités éco-touristiques de l'île.
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer un réseau de partenaires pour constituer un observatoire de l'environnement et mettre en place les réseaux de mesure et de suivi ; Développer un réseau cohérent d'espaces protégés et gérés faisant appel à l'ensemble des acteurs concernés ; Elaborer des outils de communication et des modules d'éducation à l'environnement, organiser des journées de sensibilisation.
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	3 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.5.1- Mise en place de l'observatoire et acquisition et valorisation des données	0,25				100%		0,25
5.5.2- Réseau d'espace protégés	2				100%		2
5.5.3- Education et sensibilisation	0,75				100%		0,75
TOTAL	3	1,8	1,2		100%		3

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Opérations de sensibilisation programmées	0	Nombre Montant		annuelle	
Avancement de la constitution de l'observatoire	0	%		annuelle	100%

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Evolution de la surface des espèces protégées		ha			
Publications de l'observatoire		nombre		annuelle	
Personnes touchées par les outils d'information et de sensibilisation		nombre		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
MEDAD	1,31
MAP	0,49

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Projet s'inscrivant dans une cohérence d'action au niveau du territoire
Projet intégrant la sensibilisation et/ou l'information et/ou l'éducation des publics cibles

Fiche mesure 5.6 : Développer l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'énergies renouvelables

AXE 5 : CONSOLIDER LES BASES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Service pilote : Préfecture (DDCL – ENV), CG (DEDD) Maîtrise d'ouvrage : CDM, communes, entreprises, particuliers
Intitulé de la mesure	Développement des énergies renouvelables

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Le potentiel de Mayotte en production d'énergie « propre » est quasi totalement inexploité Les actions de maîtrise des consommations d'énergie revêtent un caractère prioritaire (évolution des consommations d'électricité) Ce potentiel est important en matière d'énergie solaire.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer la dépendance énergétique de Mayotte Préserver l'environnement
OBJECTIFS POURSUIVIS	Développer l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'énergies renouvelables
CONTENUS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Etudes de faisabilité Mise en œuvre de solutions MDE et ENR, géothermiques, solaires et biomasses
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	2,5 M €

COUT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Actions	Total public	Etat	CDM	Autre public	Taux d'intervention	Privé	Total général
5.6.1- Etude de faisabilité							
5.6.2- Aides aux projets							
TOTAL	2,5	2	0,5		100%	EDM contributeur	2,5

Observation : la contribution de la CDM sera complétée hors contrat de projet à hauteur de 1,5 M€ en vue d'une parité ADEME / CDM sur l'accord cadre ADEME/CDM/EDM 2007-2013.

Indicateurs de réalisation :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Etudes réalisées par domaine : <ul style="list-style-type: none"> MDE ENR 	0	Nombre Montant		annuelle	

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Libellé	Valeur initiale 2008	Unité	Source	Périodicité de mise à jour	Valeur attendue 2014
Applications des études financées (tests ou projets pilotes): <ul style="list-style-type: none"> MDE ENR 	0	nombre		annuelle	

REPARTITION FINANCEMENT ETAT

Ministère	Montant
ADEME	2

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Projet évaluant les économies d'émissions de gaz à effet de serre
Projet intégrant systématiquement des indicateurs d'efficacité économique

AXE 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE

ELEMENTS DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> Les différents Contrats de Plan et Conventions de Développement qui se sont succédés à Mayotte, ne prévoyaient pas formellement de modalités de suivi et d'évaluation. Le Bilan du XIIième Plan a permis de mettre en exergue diverses insuffisances du système de mise en œuvre et de suivi qui en altère, à la fois, la bonne gestion (crédits non utilisés) et la lisibilité stratégique. Les insuffisances sont globalement de deux types : <ul style="list-style-type: none"> Défaut de gestion concertée entre les partenaires ; Insuffisance d'animation et de communication. En outre, l'évaluation constitue aujourd'hui un outil de régulation majeure des programmes publics. Pour la plupart d'entre eux, elle constitue une contrainte juridique. Les partenaires (Etat et CDM), souhaitent intégrer dans la phase même d'élaboration du Contrat de Projet 2008-2014 un outil d'assistance technique à la disposition des services chargés de la mise en œuvre et du suivi. 		
OBJECTIF STRATEGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un outil de gestion et de suivi du Contrat de Projet dans la perspective d'une utilisation optimale et cohérente des crédits publics. 		
ENJEUX ET FINALITES	<p>L'assistance technique vise à permettre aux différents acteurs concernés par la mise en oeuvre du Contrat de Projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiabiliser la gestion par : <ul style="list-style-type: none"> une exigence de rigueur accrue, la mise en place de la piste d'audit, la traçabilité des dossiers, l'archivage, l'informatisation des échanges de données entre les partenaires. Diffuser de l'information et former : <ul style="list-style-type: none"> favoriser l'accès des bénéficiaires potentiels, favoriser une gestion sécurisée par une politique de formation pour les gestionnaires et les partenaires, développer la politique d'information sur les interventions Assurer une consommation optimale des fonds publics Mettre en place les outils de gestion et de suivi permettant de mesurer l'impact socio-économique réel du Contrat de Projet. Renforcer le dispositif de contrôle des actions cofinancées. 		
CONTENUS OPERATIONNELS (actions)	<p>1- Soutien au système de gestion et de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre tous moyens permettant l'identification exhaustive et concordante des informations financières et physiques nécessaires au suivi de l'exécution du contrat de Projet. Présenter un bilan annuel d'exécution du contrat de Projet, détaillé par mesures et actions devant permettre d'apprécier l'état d'avancement et faisant ressortir l'engagement financier des différents partenaires. Au-delà des informations financières, le bilan contient des informations sur la réalisation physique du contrat sur la base des indicateurs de suivi prévus. <p>2- Dispositif d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif d'évaluation partenarial, élément déterminant devant permettre de réorienter progressivement la stratégie du Contrat de Projet de redéfinir les objectifs à partir d'une analyse des effets et de développer ou éventuellement d'abandonner les actions prévues en fonction de leurs résultats. <ul style="list-style-type: none"> Une évaluation réalisée à mi-parcours (2011) pourra donner lieu à un ajustement de la stratégie et à un redéploiement des crédits pour les années suivantes L'évaluation finale permettra de tirer le bilan des réalisations et des résultats, voire des impacts, des actions financées. Elle constituera la base des réflexions pour la future contractualisation. 		
MONTANT DU PARTENARIAT ETAT/CDM	0,5 M€		
MODALITE DE FINANCEMENT			
Actions	Total	Etat	CDM
6.1- Soutien au système de gestion et de suivi			
6 2- Dispositif d'évaluation du Contrat de Projet			
TOTAL	0,5	0,25	0,25